

# REGLEMENT CONCOURS

Du

26 Octobre au 27 Octobre 2024



## L'ORNITHO CLUB DE CALAIS

Salle

Du

## MINCK CALAIS

**ARTICLE 1 :** Le concours est ouvert à tous les éleveurs quelle que soit leur affiliation. L'élevage devra avoir résidence sur le territoire français.

Les oiseaux devront porter une bague fermée règlementaire. Le numéro de stam de l'éleveur devra être spécifié pour chaque oiseau sur la fiche d'enlogement. Une non concordance entraîne la disqualification de l'oiseau. Seuls seront admis à concourir les oiseaux de propre élevage dans l'âge de jugement précisé dans le tableau officiel des classes.

**ARTICLE 2 :** Les dates d'enlogement sont fixées au **Judi 24 Octobre 2024 de 9 H à 21 H**, salle du Minck 2 rue Jean, François et Maurice Delannoy à Calais 62100.

**Préinscription pour le Vendredi 18 Octobre 2024** soit par courrier ou Mail, est obligatoire (identité d'éleveur, adresse, téléphone, club, numéro d'éleveur et nombre d'oiseaux par espèce et catégorie)

Adresse : Georges Cronie 46 rue d'ORAN CALAIS 62100 tel : 06/03/98/37/70

Lors de la mise en cage, il sera exigé une feuille d'engagement par catégorie.

**ARTICLE 3 : Les droits d'engagement sont fixés à 2€ l'oiseau, le Stam 8€, duo et couple 4 € S'ajoutent 3€ par éleveur pour le palmarès, bourse à 7,50 € 7 cages la table et 15 Cages Maxi 15€).**

Les oiseaux seront amenés dans les cages concours propres, pourvues de graines pour 48 h et fond de cage sable blanc. Les fontaines seront de couleur blanche.

Aucune marque distinctive ne pourra apparaître sur les cages.

Tout oiseau qui ne serait pas reconnu en parfaite santé sera refusé tant lors de l'enlogement du concours ou de la bourse.

**ARTICLE 4 :** Le minimum de points exigé pour être classé est celui de la réglementation UOF en vigueur. (90pts Champion, 89pts 2ème ou 3ème).

Les classes de concours seront celles de : **U O F Com France**

**ARTICLE 5 :** Aucune personne ne sera admise dans la salle du concours pendant les jugements, hormis celles autorisées et nécessaire à l'organisation.

**ARTICLE 6 : Récompenses.**

Un premier prix d'élevage par catégorie sera calculé par l'addition des pointages, en cas d'égalité, l'addition se complétera par le pointage des oiseaux suivants dans le classement.

**Tous les participants seront récompensés selon leur classement (lot carte cadeau).**

**ARTICLE 7 :** Les éleveurs de la société prendront le plus grand soin des oiseaux. Si malgré toute notre vigilance, un ou des oiseaux sont victimes d'un accident, perte ou mortalité, l'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. Aucun recours ne pourra être exercé contre elle à ce titre.

**ARTICLE 8 :** l'exposition sera ouverte au public les **SAMEDI 26 Octobre 2024 & DIMANCHE 27 Octobre 2024 DE 9H à 17 H 30.**

**ARTICLE 9 :** Une bourse sera organisée selon le règlement UOF (fiche d'enlogement, deux oiseaux par cage, baguage obligatoire, fiche de cession). Elle sera gérée par l'éleveur ou cogérée par un membre d'un autre club. **Un droit de 7,50€ sera demandé pour 7 cages sur une table & 15 € pour 15 cages sur table.**

.Les oiseaux pourront être enlogés dès le Vendredi **25 Octobre 2024** dès 8 H à 21 H.

Seuls les éleveurs participant au concours peuvent présenter des oiseaux à la bourse. Il ne pourra être indiqué sur les cages des oiseaux participant au concours les mentions (à vendre ou à céder). Tout oiseau échangé ou cédé ne pourra quitter la salle du concours que lors du délogement.

**ARTICLE 10** : La remise des prix débutera le dimanche à 17 H 30 .Le délogement ne sera autorisé qu'après lecture complète du palmarès (par courtoisie et respect de tous les éleveurs) .Ce point du règlement est impératif.

**ARTICLE 11** : Pour tous les cas non prévus au règlement, les responsables de la société organisatrice statueront dans l'intérêt commun .N'hésitez pas à nous faire part de votre problématique.

Le Président

Georges Cronie



ORMITAO CLUB DE CALAIS  
REGION 8 R.O.F.A.P.  
ASSO AFFILIEE U.O.F. COM.  
FRANCE